



D'argent à deux lions affrontés de sable

Mairie d'Angeot

2 Rue de l'École - 90150 Angeot

☎ : 03 84 23 84 87 - @ : [mairie.angeot@orange.fr](mailto:mairie.angeot@orange.fr)

Site internet : [www.mairie-angeot.fr](http://www.mairie-angeot.fr)

## ANGEOT INFO

**Avril 2020**

**Numéro 6**

### Nouvel accueil du secrétariat de mairie

Afin de répondre aux réglementations de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, la mairie a fait des travaux.

Pour accéder au secrétariat, il faut désormais passer par l'arrière du bâtiment.

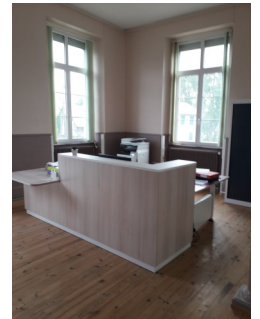
**A compter du mardi 12 mai, le secrétariat sera ouvert aux horaires habituels, tout en respectant les gestes barrières, soit :**

mardi (8h15-12h et 13h30—18h) et vendredi (13h-16h30)

Transformation de 2 fenêtres en portes

Façade arrière du bâtiment

Aménagement du secrétariat  
dans l'ancienne salle de classe



### Masques réutilisables

En partenariat avec le Conseil Départemental du territoire de Belfort, la Commune a passé une commande de 700 masques « grand public ». Ainsi chaque habitant (adultes et adolescents) de notre village se verra doter de 2 masques lavables et réutilisables.

Nous devrions les recevoir avant le 11 mai. Les délais et modalités de distribution vous seront précisés ultérieurement.

### Concertation P.P.R.I (Plan de Prévention du Risque Inondation)

La Direction Départementale des Territoires annonce la concertation, du 7 mai au 15 juin 2020, avec la population pour la révision et l'extension du P.P.R.I du bassin de la bourbeuse. Le P.P.R.I vise à réglementer l'urbanisation en zone inondable en prenant en compte les crues. Il a pour objectif de prévenir le risque humain en zone inondable, maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant l'équilibre des milieux naturels et prévenir les dommages aux biens et aux activités existantes et futures en zone inondable.

Durant cette phase, les habitants :

- prendront connaissance du rapport d'études et des atlas géographiques sur le site des services de l'état : [www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr)—article « révision du plan de prévention du risque inondation du bassin de la bourbeuse— concertation du public » sur la page d'accueil.
- S'exprimeront par courrier, mail ou au cours d'entretiens téléphoniques. Les demandes de rendez vous téléphoniques sont à adresser à : [ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr)



Le Maire,  
Michel NARDIN